

## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière adjointe de l'Agglomération de Cookshire-Eaton :

QUE le conseil de ladite municipalité à une séance ordinaire du conseil de l'Agglomération tenue le 13 mai 2024 a adopté le *Règlement numéro 340-2023-A décrétant et établissant des quotes-parts payables par les municipalités liées à l'Agglomération de Cookshire-Eaton pour l'année 2024.*

AVIS PUBLIC est également donné que ledit règlement est actuellement déposé au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous au [greffe.cookshire-eaton@hsfqc.ca](mailto:greffe.cookshire-eaton@hsfqc.ca) ou 819 560-8585.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 15 mai 2024.

La greffière adjointe,



Françoise Ruel